

## ABONNEMENT.

## Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

30 Octobre 1872.

## Chronique Politique.

La *Patrie* a, sur les intentions de M. Thiers, des renseignements à l'exactitude desquels nous voudrions croire :

« Il paraît que M. Thiers, sans voir dans l'extension fatale du radicalisme un véritable danger, ne se dissimule pas qu'elle peut créer des complications fâcheuses pour le bien du pays, et les derniers rapports qui lui ont été communiqués sur l'agitation dans le Midi ne laissent pas que de le préoccuper. Toutefois, le chef du pouvoir exécutif aurait dit : « Je répons de la tranquillité quand même, » « à la condition, » aurait-il ajouté en substance, « qu'on ne me créera pas des obstacles, et qu'une majorité sérieusement conservatrice me soutiendra au lieu d'apporter des entraves à ma politique. »

Il s'est produit, à la dernière réunion de la commission de permanence, un incident sur lequel l'Agence Havas a gardé un prudent silence.

La question de la concession du service postal de Calais à Douvres, faite à MM. Magnier et Dumont, de l'*Événement*, un des organes officieux de la présidence, a été nettement posée par M. Bottieau. En l'absence du ministre des finances, la réponse a été ajournée; cette affaire sera certainement l'objet d'une interpellation à la rentrée de la Chambre.

Il nous arrive de Berlin une nouvelle qui atteste clairement que M. de Bismark est résolu à ne souffrir aucune opposition dans les Etats allemands restés en possession d'un semblant d'autonomie.

Irrité outre mesure des critiques dirigées

contre sa politique par la presse de Bavière et du Wurtemberg, le chancelier impérial s'est adressé directement à ces deux gouvernements, et leur a demandé une répression immédiate à l'effet de mettre un terme à ces attaques, les menaçant, en cas de refus, d'une loi rigoureuse sur la presse, applicable à toutes les parties de l'empire allemand.

Les cabinets de Munich et de Stuttgart ont répondu qu'ils n'avaient pas le pouvoir de réprimer les journaux incriminés et qu'ils n'avaient pas à intervenir dans cette querelle.

On est très-frappé, dans les cercles diplomatiques, de l'entente qui paraît régner entre les gouvernements de Grèce et de Serbie. Si nos informations sont exactes, comme nous avons toute raison de le croire, on se serait ému à Constantinople de l'envoi récent d'une lettre autographe du roi Georges au prince Milano.

On lit dans la *Patrie* :

La commission chargée d'étudier la question de l'armée territoriale et de préparer un projet de loi sur cette institution, se trouve aujourd'hui composée, indépendamment du général de division Berthaut, président, de M. le général de brigade Loysel, membre de l'Assemblée nationale, et de M. le colonel d'état-major d'Andlau. Elle a pour secrétaire M. Boverat, sous-chef au bureau de l'infanterie, qui a rempli les mêmes fonctions au bureau de la garde mobile.

Le principe de l'armée territoriale est définitivement arrêté. La composition de la commission prouve que le mode de recrutement par région, qui était celui de l'ancienne garde mobile, est également admis. C'est le plus logique et le meilleur.

La commission doit se réunir lundi. Le projet d'organisation qu'elle a pour mission de rédiger sera mis en délibération dans la première quinzaine du mois de janvier prochain.

On lit dans le *Temps* :

Nous sommes en mesure de confirmer les renseignements donnés par quelques journaux sur l'abandon du projet concernant la présidence à vie : M. Thiers aurait reconnu que cette institution serait incompatible avec la forme républicaine. Les personnes qui avaient d'abord songé à la présidence à vie se borneraient à proposer une présidence de quatre ou cinq ans, avec faculté de réélection.

On télégraphie de Paris au *Times* :

« On assure que pendant le cours de l'hiver prochain, il y aura deux réceptions par semaine au ministère des affaires étrangères. Ces réceptions, paraît-il, ont pour objet de fournir aux membres du corps diplomatique en résidence à Paris l'occasion opportune de se mêler régulièrement à la société française, sans qu'il devienne nécessaire de faire eux-mêmes leurs propres présentations.

« Il se confirme que le gouvernement, s'il est interpellé au sujet de l'affaire du prince Napoléon, réclamera un bill d'indemnité à l'Assemblée.

« Il est probable que, le cas échéant où le bill d'indemnité serait accordé, l'action judiciaire qui aurait été instituée tomberait à néant, les tribunaux ne pouvant alors faire autrement que de se considérer comme incompétents. »

Par suite de la suppression de l'article 75, qui couvrait les fonctionnaires, le prince ne pourrait-il pas actionner judiciairement les agents du gouvernement ?

## ÉVACUATION.

On mande de Versailles, 27 octobre, à l'agence Havas :

« On a parlé, en l'exagérant beaucoup, d'un incident qui s'est produit dernièrement à Châlons, et on lui a attribué à tort le retard survenu dans le mouvement d'évacuation.

» Jeudi dernier, quatre-vingts infirmiers en armes, sous les ordres d'un sergent-major, étaient envoyés au camp de Châlons.

» Par suite d'un malentendu dans l'envoi de l'ordre, les infirmiers allèrent à Châlons même, et durent attendre dans la gare de cette ville le train qui devait les conduire au Mourmelon, station qui dessert ce camp.

» Pendant ce temps, au lieu de rester à la gare, plusieurs d'entre eux se répandirent en ville et allèrent dans les cabarets où se trouvaient des soldats allemands. Ceux-ci, étonnés de voir des soldats français en armes, avisèrent les officiers, qui, pour prévenir tout conflit, firent désarmer les infirmiers. Les infirmiers rentrèrent à la gare, et, à leur départ pour Mourmelon, leurs armes leur furent rendues. Un d'eux qui avait bousculé une sentinelle allemande fut condamné par les autorités allemandes à trois jours de prison.

» A son arrivée au camp de Châlons, le sergent qui commandait le détachement a été condamné à quinze jours de prison pour n'avoir pas retenu ses hommes à la gare de Châlons. L'infirmier qui avait bousculé la sentinelle allemande a été condamné par l'autorité française à quinze jours de prison.

» Les termes définitifs de l'évacuation sont arrêtés.

» Les autorités françaises n'ont pas voulu laisser commencer le mouvement avant d'avoir un engagement écrit des autorités allemandes que les baraquements étaient acceptés.

» Le mouvement est activé, grâce au bon vouloir du général de Manteuffel.

» La brigade bavaroise qui occupait le camp de Châlons, quitte ce poste demain matin pour aller dans les Ardennes. Un bataillon seulement restera, sur la demande des autorités françaises, pour veiller à la garde du camp jusqu'à l'arrivée des troupes françaises, qui ne se rendront au camp de Châlons qu'après l'évacuation complète de Reims.

» Lundi 4 novembre est la limite définitive

89

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

## FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

## CHAPITRE XVIII.

PÈRE ET FILS.

(Suite.)

Je commence à croire que l'affaire ne sera pas longue, capitaine Postoukof, dit Svinin à son aide-de-camp, et j'ai bien fait d'ordonner à mes Cosaques d'apporter bonne provision de cordes ; à mesure qu'on prendra de ces chiens, qu'on les garrotte par grappes de dix ou quinze, nous mettrons de côté les mieux conservés de ces fruits de Sibérie, et nous en enverrons à nos amis de Wilna

et de Varsovie pour le dessert de la première fête qu'ils donneront aux patriotes. Qu'en pensez-vous, capitaine ?

— Comment donc, Excellence, mais c'est une idée comme vous seul pouvez en avoir, une idée..... magnifique..... comment donc !

Ce Postoukof n'était pas né pour l'éloquence.

— Où est ce coquin d'Abraham ? continua le général.

— A son traîneau où il fait l'inspection, Excellence.

— Le drôle, il va faire fortune avec moi, mais c'est égal, je suis content de lui, il nous a bien conduits, ce qui m'étonne, c'est qu'il ait pu faire passer sa carriole.

— Un traîneau juif ça passe partout, Excellence.

— J'aime autant cela, c'est un otage que nous avons sous la main ; ah ! il me semble apercevoir quelque mouvement dans le camp, ces gaillards se préparent à s'enfuir, s'ils arrivent de ce côté nous les sauterons avec la mitraille ; dites donc, Na-

zikof, ne pourrait-on pas leur en envoyer d'ici ?

— Impossible, Excellence, les grenadiers sont en avant.

En effet, les grenadiers avançaient toujours en colonne serrée et continuaient à brûler, en pure perte, leurs cartouches contre les rebelles, couchés derrière le talus de neige.

Abrités derrière les fagots et invisibles à l'ennemi, les tirailleurs des Enfants du Désespoir attendaient le moment comme des chasseurs à l'affût.

— Grenadiers, à l'assaut ! commanda le chef d'attaque des Moscovites.

— Langiévitich et Pologne ! répondirent les volontaires en appuyant leurs carabines sur l'épaule de neige et en ouvrant le feu.

L'officier russe tomba sur la neige, mais les grenadiers étaient lancés au pas de course, la baïonnette en avant ; là il fallut s'arrêter devant un large fossé, où chaque balle jetait un homme.

Un lieutenant sauta dans la tranchée

avec sa compagnie, pour s'y abriter, deux autres compagnies l'imitèrent.

C'était là ce qu'attendait Narbut, dont l'embuscade prenait cette position en enfilade : il leva son épée.

— Pologne et Narbut ! crièrent les Enfants du Désespoir.

Et une pluie de balles s'abattit en sifflant sur les Russes serrés les uns contre les autres ; en un instant la fosse fut comblée de cadavres et de mourants.

Svinin ne comprenait rien à ce qu'il voyait.

Mais il ne comprit que trop, quand, bondissant par-dessus les palissades, les cinquante Faucheurs de la Mort s'élançèrent sur les Cosaques en hurlant :

— Narbut et Pologne !

— Boze cos Polske !

Langiévitich, Narbut, Chusco, volontaires, Faucheurs et Enfants du Désespoir, tous étaient là, rugissant comme des bêtes fauves, frappant et tuant sans pitié.

Du côté de la plaine, ce n'était plus une bataille, mais une déroute ; les Russes,

où les dernières troupes allemandes devront se mettre en marche, laissant libres la Marne et la Haute-Marne.

» On peut considérer comme hors de doute que l'évacuation sera terminée dans quinze jours. Elle se continue partiellement.

» M. Thiers compte poursuivre ses travaux avec les chefs des principaux services, afin de donner à l'Assemblée un compte indiscutable de l'état de nos affaires.

» Il a déjà travaillé avec les chefs de services du ministère des finances ; il travaillera ensuite avec ceux de la guerre, puis avec ceux des autres ministères.

Un assez grand nombre de députés sont déjà rentrés à Paris ou à Versailles. Mais ce nombre n'est pas aussi considérable qu'on l'avait dit d'abord.

La venue à Paris du Père Secchi, comme représentant du Saint-Siège, à la commission du mètre, a donné lieu, entre le gouvernement italien et le gouvernement français, à un échange d'explications.

Le gouvernement français a fait observer au gouvernement italien qu'il n'avait aucune action sur la commission du mètre. Celle-ci s'était réunie en 1867, le Père Secchi y représentait alors le Saint-Siège.

Elle s'est réunie de nouveau cette année de sa propre initiative, et le Père Secchi, convoqué par le président de la commission avec tous ses collègues, y est venu conservant, comme par le passé, son titre de représentant du Saint-Siège.

Le gouvernement français est resté complètement étranger soit à la convocation de la commission, soit à sa composition. L'incident diplomatique auquel cette affaire a donné lieu est, du reste, complètement vidé.

## Informations diverses.

Au fur et à mesure que l'on enlevait aux flammes les papiers sauvés de la papeterie de la rue Pagevin, on les transportait dans les terrains vagues de l'ancien ministère des finances. Des monceaux de papiers de toute sorte y furent bientôt déposés, la plupart intacts. Malheureusement, les précautions indispensables en pareille circonstance ne furent point prises, et, dans l'après-midi, un nouvel incendie dévora les épaves que l'on avait pu sauver. Les cantonniers de la place de la Concorde et les pompiers du poste du Luxembourg se portèrent immédiatement sur le théâtre du nouveau sinistre ; mais tous leurs efforts furent infructueux, et il fallut se résoudre à laisser brûler la quantité énorme de papier qui s'y trouvait accumulée. Les dégâts causés par ce nouveau sinistre représentent une vingtaine de mille francs environ.

Le résultat des élections du 20 octobre a animé, paraît-il, le zèle des radicaux dans

éperdus, fuyaient dans toutes les directions en jetant leurs armes, si troublés qu'ils ne se défendaient même pas.

Du côté du couvent, la seconde attaque n'avait pas mieux réussi ; les grenadiers, après avoir perdu leur chef, et plus de quatre-vingts des leurs, revenaient en fuyant, aussi poursuivis, la faux dans les reins, par la petite garnison.

Hébreusement pour lui, que, dans ce désastre, la position qu'occupait Svinin avec son artillerie était presque inexpugnable ; il put s'y maintenir sans être attaqué, jusqu'à ce que les débris de ses bataillons et de ses escadrons l'eurent rejoint ; alors il se retira à deux verstes plus loin, laissant derrière lui quatre cents tués ou blessés, dont deux capitaines et plusieurs lieutenants, et alla camper sur la route de Radom, par laquelle arrivait le général Mitved, avec deux mille hommes de renfort et quatre canons.

La colonne n'arriva que fort tard, elle s'était égarée dans les bois, et avait perdu un canon dans la neige.

cette ville. Voici, en effet, ce que nous lisons dans une correspondance adressée de cette ville au *Messenger du Midi* :

« Pour célébrer le nouveau triomphe du parti, ils ont dépêché dans la nuit du 24 octobre l'un de leurs séides pour insulter le factionnaire de la caserne Saint-Bernard. Grâce à l'intervention de la police, qui a arrêté l'insulteur, ce malheureux a pu s'échapper sain et sauf de sa malencontreuse équipée.

» Il n'en a point été de même d'un autre individu, qui, avec plusieurs de ses camarades, se livrait dans un cabaret à des actes de violence, d'abord sur le chef de l'établissement, et de rébellion contre les militaires appelés pour mettre un terme à la rixe. En voulant s'échapper, le citoyen Ferraille a reçu un coup de sabre dans l'abdomen. Il a dû être immédiatement transféré à l'hospice.

» Dans la même soirée, on a pu voir amener par la gendarmerie un groupe d'individus.

» Il s'agissait d'un pur expulsé la veille du théâtre pour tapage et rébellion contre la police, et que ses congénères politiques avaient enlevé aux mains des agents. Ils seront bientôt appelés à rendre compte de leurs exploits devant le tribunal correctionnel de Narbonne.

« P.-S. — Au moment de clore notre correspondance, l'on vient de nous apprendre un fait plus grave et qui confirme nos appréhensions.

» Dans la nuit du 22 octobre, on a tenté d'incendier la maison d'un riche propriétaire, d'un réactionnaire. On a introduit une mèche sous la porte, qui avait été enduite de pétrole. Ce n'est que par un hasard providentiel que la mèche s'est éteinte à demi consumée. L'on frémit à la pensée de la catastrophe épouvantable que pouvait occasionner cette tentative criminelle, sur laquelle le bruit court qu'une enquête est ouverte.

» Nous sommes entourés de dangers. A Narbonne, comme dans beaucoup d'autres villes, le monstre de la Commune de 1871 n'est point écrasé, il relève la tête.

Il paraît que l'insurrection du Ferrol, dont tous les partis en Espagne se sont rejoints les uns sur les autres la responsabilité, doit finalement être mise sur le compte de la misère. Il y avait plusieurs mois que les ouvriers employés par l'Etat à l'Arsenal de ce port n'avaient touché aucun salaire.

Les expériences d'artillerie qui ont eu lieu à Berlin pendant le mois d'août dernier, dit le *Borsenzeitung*, ont, au dire de tous les militaires, été couronnées d'un succès qui dépasse tout ce qu'on pouvait espérer. Une plaque de fer de 12 pouces a été entièrement traversée par le boulet du nouveau canon de 11 pouces se chargeant par la culasse, et l'on pense qu'on obtiendrait un résultat semblable avec le canon de 10 pouces en augmentant la charge.

— Demain matin nous exterminerons ces rebelles, dit Svinin à son collègue, en lui montrant les hauteurs de Sainte-Croix, resplendissant de feux allumés par les vainqueurs ; les trois chefs sont là avec leurs troupes, c'est dans leur sang que nous éteindrions la révolte.

— Quoi ! Narbut y est aussi ?

— Il y est, répondit Svinin, je l'ai vu.

— Vous avez donc attaqué sans m'attendre ? fit le général.

— J'ai conduit une reconnaissance, dans laquelle un de nos bataillons, surpris par les rebelles, a éprouvé quelques pertes, murmura Svinin. Un de nos guides nous a trahis.

— Lequel ?

— Un certain Abraham, un juif Polonais.

— Et l'avez-vous traité comme il le méritait ?

— J'ai encore besoin de lui, mais il est gardé à vue, et ne perdra rien pour attendre, gronda Svinin.

Mitved était soumis aux ordres de son

Dans les dernières expériences faites en Russie avec le premier de ces canons, la cible en fer n'avait que 9 pouces d'épaisseur. « Dans les derniers essais faits en Angleterre, ajoute la *Gazette*, la plaque de 14 pouces du *Glutton* fut seulement entamée et non traversée par le nouveau canon de 700 livres de Woolwich, tandis qu'à Berlin le canon allemand de 500 livres traversa une plaque de fer de 12 pouces, un madrier de 26 pouces et une plaque d'un pouce, et le boulet conserva encore une force considérable. La supériorité des canons allemands sur les canons anglais, qui ont seuls jusqu'à présent rivalisé avec eux, a été très-clairement prouvée par ces expériences et l'on a tout lieu de penser que le canon Krupp de 12 se chargeant par la culasse, qui porte un projectile pesant 666 livres, produira des résultats semblables à ceux obtenus avec les autres canons sur des plaques de 15 à 16 pouces d'épaisseur.

Dans une réunion tenue la semaine dernière à Londres, la question à l'ordre du jour était celle-ci :

« Y a-t-il avantage à mélanger les sexes dans les écoles ? »

Comme ils s'étaient donné le mot, les orateurs ont tous été du même avis, et l'Assemblée s'est prononcée à l'unanimité en faveur du mélange.

Ajoutons que la réunion était presque exclusivement composée de dames.

Tout s'explique.

On lit dans une correspondance de l'*Indépendance*, de Nantes :

« Je ne sais si vous vous souvenez que, lors de sa prorogation, l'Assemblée a décidé que le dimanche qui suivrait son retour à Versailles, des prières publiques seraient dites pour implorer le secours du Saint-Esprit.

» On se demande de quelle manière va être appliquée cette disposition.

» L'Assemblée se rendra-t-elle officiellement et en corps, son bureau en tête et M. Thiers à côté de M. Grévy, à une messe solennelle qui serait célébrée le dimanche 17 dans la cathédrale de Versailles ? ou bien la messe du Saint-Esprit ne sera-t-elle dite que pour ceux de ses membres à qui il conviendrait d'aller l'entendre individuellement sans aucune manifestation extérieure ? Telle est la question posée.

Le ministre de l'instruction publique vient d'être informé télégraphiquement de la formation dans tous les lycées des conseils de professeurs dont il avait recommandé la création dans sa dernière circulaire.

En outre, dans un grand nombre de lycées, les professeurs ont formé des commissions spéciales de sciences, lettres, sciences historiques, grammaire et langues vivantes, avec mission d'étudier les moyens de réalisation des réformes universitaires prescrites par le ministre.

collègue, il ne répondit rien, mais il pensa : voici la seconde fois que tu te fais battre et que je te sauve, je ferai mon rapport, et si je deviens ton chef, à ton tour....

— A quoi songez-vous, général ? demanda Svinin, qui devinait ses pensées.

— Au combat de demain, répondit-il.

Le combat n'eut pas lieu. Averti par ses éclaireurs que les Russes se préparaient à l'attaquer, Langiévitich, guidé par Ruben, avait pendant la nuit abandonné son camp, et s'était dirigé sur Ojkof.

Le lendemain, quand les troupes moscovites envahirent le camp, tout était désert, et dans les huttes recouvertes de neige, ils ne trouvèrent que leurs blessés.

Ils ne s'arrêtèrent que quelques heures, pour incendier le monastère, et continuèrent leur route vers Ojkof, toujours guidés par Abraham, qui, par son zèle, cherchait à apaiser la colère de Svinin.

(La suite au prochain numéro.)

Le ministère de l'intérieur fait expérimenter en ce moment, pour les lignes télégraphiques, une nouvelle pile électrique dont la dépense d'entretien est si minime qu'elle peut amener une véritable révolution au bénéfice des petites industries, en leur procurant à très-bas prix un moteur électrique réellement pratique.

La machine à coudre pourra être mue par l'électricité, dit la *Correspondance universelle*, moyennant une dépense annuelle de quelques francs ; quant à l'éclairage et à l'horlogerie, il est à croire qu'ils trouveront également une utilisation pratique lorsque la production de l'électricité ne sera plus qu'une dépense insignifiante.

Une curieuse statistique suggérée par la lecture de l'*Almanach national*, en ce qui concerne la Légion-d'Honneur.

La guerre de Crimée a fait : 3 grand-croix, 42 grands officiers, 25 commandeurs, 482 officiers ;

La guerre d'Italie : 3 grand-croix, 10 grands officiers, 58 commandeurs, 276 officiers ;

La guerre de 1870-1871 : 16 grand-croix, 52 grands officiers, 232 commandeurs, 4,700 officiers !

Le *Temps* publie la lettre suivante que nous croyons devoir reproduire à titre de document :

Paris, 25 octobre.

Lundi dernier, 21 courant, j'ai adressé à l'évêque de Versailles la lettre suivante :

« Monseigneur,

» La papauté, non contente d'avoir prévalu contre la constitution primordiale de la société chrétienne, tendait depuis longtemps à substituer au principe du témoignage constant et universel de l'Eglise son despotisme spirituel.

» Depuis le concile de Nicée, il a été facile de suivre de siècle en siècle cette évolution du catholicisme puissamment secondée par les ordres religieux et par la prélatie romaine.

» Dans ces derniers temps même, l'école romaniste, à la suite de Bellarmin et de Liguori, a fait dévier dans l'enseignement, d'une manière graduelle et calculée, la notion de l'autorité spirituelle, et elle vient d'aboutir à une exaltation du pontificat, qui emporte le déplacement de la règle de la foi.

» Naguère encore d'illustres et savants amis de la religion élevaient la voix contre l'envahissement des doctrines romaines, contre cette piété de faux aloi et entachée de superstition qui vient de Rome, semblable à une *malaria* des âmes ; mais ces voix généreuses et sincères qui s'inspiraient du catholicisme de Gerson, de Pascal et de Bossuet, sont aujourd'hui à jamais étouffées.

» Maintenant donc que l'épiscopat entier se courbe sous le despotisme spirituel de Rome, il n'y a plus de place dans les rangs de la hiérarchie, ni même dans le catholicisme pour ceux qui sont convaincus, comme je le suis, que cette institution humaine qui n'a du christianisme que la lettre et les formules, et qui n'a pas le sens de l'avenir, ne produira désormais que deux résultats également funestes aux âmes : ignorance et superstition chez les uns ; chez les autres, l'irréligion, réaction nécessaire contre la violence faite aux esprits.

» C'est là, Monseigneur, ma conviction et celle de plusieurs de vos prêtres ; et, de même que j'ai refusé de signer l'adresse où la presque unanimité du clergé de votre diocèse demandait la proclamation du pape infallible, je déclare que je parlerais contre ma foi en donnant lecture à mes paroissiens de votre dernière lettre qui porte publication des actes du concile, et je refuse d'adhérer à une semblable violation de la doctrine et du droit des consciences.

» Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de mon profond respect.

» PAUL MARRE,  
» curé d'Haravilliers.

» Haravilliers, le 20 octobre 1872. »

J'ajoute qu'en sortant de l'Eglise de Rome, je ne fais qu'obéir à un impérieux devoir de conscience. Eclairé par l'Evangile, et reconnaissant les erreurs de l'Eglise dans laquelle j'étais prêtre, j'ai dû rompre avec l'erreur pour être plus libre de professer la vérité. Si je me sépare du pape et du catholicisme

romain, cette expression infidèle et abusive de la foi, ce n'est que pour m'attacher plus fortement à Jésus-Christ. Ce n'a pas été sans de douloureux déchirements de cœur que je me suis séparé d'une paroisse qui m'était chère. Je sais la douleur que ma résolution va causer à ma famille et à mes amis, je m'attends à être incompris, méprisé, calomnié même; mais rien ne saurait ébranler les profondes convictions que Dieu a déposées dans mon âme.

Agréer, etc. PAUL MARRE.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

En exécution des lois des 16 septembre et 18 décembre 1874, les possesseurs de billards soit publics, soit privés, doivent en faire la déclaration à la mairie de la commune où se trouvent ces billards.

Ces déclarations seront reçues du 1<sup>er</sup> octobre au 31 janvier suivant.

Les déclarations produisent leur effet jusqu'à déclaration contraire, et les taxes continuent à être perçues sur le pied de l'année précédente, tant qu'il n'y a pas lieu à changement dans l'établissement desdites taxes.

Les déclarations tendant à la diminution ou à la radiation des taxes devront, à peine de nullité, être faites avant le 31 janvier 1875. Il en est de même à l'égard des billards transférés dans une nouvelle localité dont le tarif est moins élevé.

La taxe sera doublée pour les contribuables qui auront fait des déclarations inexactes ou qui n'auront pas fait leurs déclarations avant le 31 janvier.

Malgré les invitations de l'administration aux cultivateurs, la vente des céréales s'opère encore, dans un grand nombre de localités, « à la mesure. »

Les mesures d'usage n'étant pas partout les mêmes, il peut en résulter un trouble dans les transactions. Une circulaire va être adressée aux maires pour les engager à faire adopter à leurs administrés « la vente au poids. »

Des rapports parvenus au ministère du commerce constatent que, sur la côte normande, le commerce prend des proportions de plus en plus considérables. Une activité prodigieuse règne dans tous les ports, qui sont encombrés de denrées et de marchandises, principalement à destination de l'Angleterre.

Un de ces rapports, entre autres, accuse pour le port de Honfleur seulement, et seulement dans le courant de la semaine dernière, une exportation de 2,000,000 de kilogrammes de blés, orges, pommes de terre, etc., sans compter les exportations courantes des trois lignes de steamers qui font un service régulier entre cette ville et l'Angleterre.

On lit dans l'*Indépendance de l'Ouest*, journal de Nantes :

« Beaucoup d'ordonnances tombent en désuétude, ce qui prouve que les agents chargés de les faire exécuter ne sont pas assez nombreux, ou qu'ils sont des insouciantes dans leur service. Les camions chargés de fer en lattes recommencent à promener dans nos rues leur épouvantable vacarme, cause de tant d'accidents. Ce matin, un gendarme estafette a failli être désarçonné en passant près d'un de ces camions. Il est bon que l'on sache que les fers si bruyants doivent être séparés par des couches de paille ou des pailions, ce qui rend supportable le bruit de leur choc. »

Il résulte des recherches et des études qui ont été faites par M. le commandant du génie résidant au Mans, de concert avec le chef d'escadron d'artillerie envoyé à cet effet, que la ville se trouve dans d'excellentes conditions pour obtenir les établissements militaires qu'elle sollicite.

Indépendamment de l'emplacement des casernes, on a trouvé, paraît-il, un terrain plat très-favorable à l'établissement d'un champ de tir, et d'une longueur de 8 kilomètres.

Une circonstance favorable, et qui milite en faveur du Mans, c'est que ce terrain, très-sain par lui-même, n'est qu'à une faible distance de la ville, — 40 kilomètres environ.

On ne connaît pas encore les résultats de l'enquête ouverte, à Nantes, depuis le 26 septembre, au sujet des violences commises contre les pèlerins de Lourdes. Mais nous apprenons que M. Victor Kastner, commissaire de police spécial à la gare, vient d'être envoyé à Saint-Brieuc, poste de troisième classe.

Voici ce que deux journaux de Nantes disent à ce sujet :

On lit dans l'*Union Bretonne* :

« M. Kastner, commissaire de police à la gare, vient d'être nommé en la même qualité à Saint-Brieuc, avec une diminution d'appointements de 4,200 francs.

« Cette disgrâce vient-elle de ce que M. Kastner s'est appliqué à remplir son devoir dans les troubles du 26 septembre ?

« Non, évidemment.

« Vient-elle de ce qu'il a déclaré publiquement que l'autorité avait été avertie par lui des désordres dont le radicalisme devait donner le spectacle ?

« Oui, peut-être.

« Preuve nouvelle qu'il est dangereux de dire la vérité, sous le régime de la République.

« Quoi qu'il en soit, M. Kastner, qui a rempli son devoir, qui a prévenu l'autorité et qui est puni, emportera à Saint-Brieuc l'estime des honnêtes gens de notre ville.

« C'est bien quelque chose. »

Le *Phare*, de son côté, s'exprime ainsi :

« On se souvient qu'à propos de l'affaire de Lourdes, M. Kastner avait écrit à l'*Ordre* une lettre qui rejetait sur l'autorité préfectorale la responsabilité des troubles qui avaient signalé le retour des pèlerins de la Loire-Inférieure. »

On sait que tous les bijoux d'or et d'argent sont portés chaque jour à la Monnaie par les fabricants et frappés d'un poinçon attestant qu'ils sont au titre légal. Depuis longues années, le commerce demandait une réforme et réclamait une entière liberté, en se fondant sur l'exemple des états voisins.

Le ministre du commerce avait adressé, en conséquence, à toutes les chambres de commerce une circulaire en forme de questionnaire, provoquant leur avis sur cette importante réclamation. Nous apprenons que la grande majorité des chambres a répondu, et que toutes sont favorables à l'entière liberté des titres.

Ces réponses seront soumises à l'Assemblée nationale à l'appui d'un projet de loi traitant de la fabrication des matières d'or et d'argent qui lui sera présenté.

La poste nous a apporté ce matin les deux lettres suivantes, que nous donnons ensemble, bien que la seconde suppose au moins vingt-quatre heures de date à la précédente. Quoique nous ne connaissions point notre aimable correspondant anonyme, nous ferons exception aujourd'hui à la règle que nous nous étions imposée de ne rien insérer qui ne portât un nom connu. La seconde, surtout, renferme des réflexions que nous livrons à la méditation d'un certain nombre de lecteurs.

« Saumur, 29 octobre 1872.

« Monsieur le Rédacteur,

« Un grand malheur me menace. Polydor, mon cher Polydor, mon chien fidèle, va passer de vie à trépas. C'était, Monsieur, le meilleur des chiens : dévoué, soumis, obéissant, il n'a jamais fait de mal à personne, et il a des droits à la reconnaissance publique, car il a tiré de l'eau deux petites filles prêtes à se noyer.

« Il laisse après lui une vingtaine d'enfants.

« Je voudrais donc honorer sa mémoire, et, comme vous avez beaucoup lu et étudié, vous me donnerez, je vous en prie, votre avis là-dessus.

« J'en vois tant et tant qui, pendant leur vie, n'ont jamais eu le bon sens de mon Polydor et qui meurent tout comme lui !

« Eh bien ! Monsieur, je voudrais que mon Polydor fût enfoui tout comme eux : ce serait justice. Dites-moi donc, Monsieur, est-ce que cela serait possible d'avoir un corbillard et de le conduire en cérémonie à sa dernière demeure ? Ce serait pour moi une grande consolation, car beaucoup d'amis viendraient lui faire cortège.

« Renseignez-moi donc au plus vite, je

vous en prie, afin que je puisse à temps vous faire faire les lettres d'invitation.

« Votre serviteur,  
« JEAN, de Fenet. »

Voici la réplique d'un brave Terre-neuve à la lettre qui précède :

« Monsieur,

« En rôdant, hier soir, j'ai entendu lire un article de Jean, de Fenet, et j'ai chargé un singe, mon voisin, de vous écrire ces deux mots.

« En demandant, pournous autres chiens, les honneurs d'un enfouissement solennel, Jean, de Fenet, ne nous rend que justice. Si nous étions hommes, nous garderions notre dignité d'homme et ne ferions pas comme les bêtes. Je veux donc vous dire pourquoi nous valons mieux que bien des hommes.

« Qui, plus que nous, est respectueux, soumis, obéissant ? Lorsque mon maître m'a établi dans sa maison, il m'a dicté ses lois : Tu ne mangeras la chair ni de mes poules, ni de mes lapins, ni de mes pigeons. Est-ce que jamais chien a songé à violer les commandements de son maître ? Nous reconnaissons que notre maître est le MAÎTRE. Bien que souvent les plus forts, nous courbons la tête ; car nous savons qu'il y a un châtiment pour les méchants et une récompense pour les bons ; sans cette croyance-là, Monsieur, nous étranglerions du premier coup l'homme qui nous frappe.

« Nous valons donc mieux et nous méritons mieux que tant d'hommes qui se vantent de n'avoir pas nos qualités.

« TERRENEUVE. »

## Faits divers.

Un triste événement affligeait, il y a quelques mois, le village d'Avesnes, dans le département de la Côte-d'Or. On y célébrait les fiançailles d'une jeune fille, Honorine Fouard. La fête était très-gaie, et un prétendant évincé, le nommé Roussin, y assistait.

Sur la fin de la soirée, alors que la jeune fille s'était retirée dans la maison, Roussin, accompagné d'un ménestrier, s'avisait de vouloir célébrer à sa façon le bonheur de la femme qui l'avait repoussé. Sortant un pistolet de sa poche, et sous prétexte de réjouissance, il le déchargea dans la porte même derrière laquelle se trouvait la pauvre Honorine. La balle traversant la porte alla tuer la jeune fille.

Pour ce fait, Roussin fut poursuivi et soupçonné d'avoir voulu se venger de sa disgrâce. Le tribunal de Semur ne l'a condamné qu'à trois mois de prison. Mais sur un appel à minima du ministère public, la cour a élevé la peine à un an.

L'ABBÉ QUI SE JETTE A L'EAU. — Avant d'entrer dans les ordres et de consacrer sa vie entièrement à Dieu, l'abbé \*\*\* était un officier élégant, distingué, fort recherché dans le monde par son esprit obligeant et l'affabilité de ses manières, dont on devait lui savoir d'autant plus de gré qu'il était naturellement vif et impatient. Il aimait longtemps une jeune personne qu'il finit par épouser, sans s'informer, comme cela se pratique trop ordinairement, de la dot et des espérances, désintéressément dont l'avenir le récompensa, car il eut du côté de sa femme un héritage inattendu dont il se fit honneur en ouvrant ses salons à toutes les aristocraties du talent et de la naissance.

Le rayon de bonheur qui semblait vouloir illuminer sa vie s'éclipsa tout-à-coup. Frappé dans toutes ses affections, il perdit sa femme, qu'il adorait, et sa fille unique, sa dernière affection.

Le plus profond désespoir un instant s'empara de lui. Mais la résignation succéda bientôt dans son âme à ce moment de doute et d'incrédulité. Il comprit que la foi seule peut rendre le repos au cœur brisé. Dégagé des liens de la terre, il entra dans les ordres et s'abrita sous le regard de Dieu. Il tressaillait encore parfois au récit de nos gloires ; l'amour de son pays illuminait ses yeux et son espoir caressait l'avenir. Mais, réprimant sa fièvre renaissante, il se prosternait humblement aux pieds du Christ, qu'il arrosait de ses larmes.

Un jour qu'il passait tranquillement dans la rue, il aperçut trois jeunes gens dont les regards se tournèrent sur lui. A leurs ges-

tes, à leur conversation bruyante, il était facile de voir que les vins fins les plus recherchés n'avaient pas fait défaut à leur repas.

— Tiens, dit l'un d'eux, voilà un abbé qui m'a l'air bien bâti et qui semble plutôt fait pour porter l'uniforme de dragon que l'habit d'un prêtre.

Il est vrai que l'abbé était d'une haute stature et tout décelait en lui la fierté d'un ancien militaire.

— Il a l'air joliment crâne, dit un autre.

— Eh bien ! reprit le plus jeune des trois, je vous parie que, malgré son air crâne et sa stature d'Hercule, je lui donne un soufflet.

— Que paries-tu ? — Un déjeuner à discrétion.

— Comme vous voudrez. — Eh bien ! soit, reprit le plus jeune des autres, nous tenons le pari.

Un des jeunes gens s'élança sur les pas du ministre de Dieu, s'approcha de lui et le frappa si rudement sur la joue droite que le chapeau du prêtre insulté roula par terre. L'abbé tendit la joue gauche et reçut un second soufflet plus fort encore que le premier.

Pendant alors patience à ce dernier affront, il ne pouvait oublier entièrement son premier état. Après avoir cité les paroles de l'Évangile qui disent de tendre la joue gauche quand on vous a frappé sur la droite, il ajouta : Dieu n'a pas dit ce qu'il fallait faire après, et, saisissant fortement son insulteur, il le lança par-dessus le pont dans la Seine.

Mais bientôt, sa bonté l'emportant sur sa vivacité, il s'élança lui-même après le jeune homme qu'il retira des flots aux applaudissements de la foule que cette scène avait attirée et qui frémissait encore d'indignation à l'outrage qu'il avait reçu et dont il se vengeait si noblement.

— M. l'abbé, dit le jeune homme confus et repentant, vous avez mis de l'eau dans mon vin, et je vous en remercie. Vous m'avez donné aujourd'hui une leçon dont je profiterai. Tendez-moi la main et soyons amis.

L'abbé fit ce qu'il demandait et des larmes brillèrent dans ses yeux.

(Journal de l'Orne.)

On causait musique il y a quelques jours à la préfecture de C...

— Il n'y a que l'Italie pour produire de grands génies, acclamait le préfet. Tenez, monsieur, ajouta-t-il à un bon propriétaire du cru, voyez Rossini... Aimez-vous Rossini, au fait ?...

— Oh ! oui, monsieur le préfet, répond l'indigène.

— Connaissez-vous son Barbier ?  
— Non, monsieur le sous-préfet..., je me rase moi-même !

## Dernières Nouvelles.

En Prusse, les armements sont poursuivis avec une sorte d'activité fiévreuse. Nous savons que la Prusse, dans une seule fabrique à Liège, a commandé 120,000 fusils d'un nouveau modèle. D'ici à deux ans, toute l'armée de l'Allemagne du Nord sera munie de ce fusil, qui est, dit-on, au moins aussi bon que le chassepot.

L'*Evening Standard* publie la dépêche suivante :

« Des nouvelles de Berlin venant de bonne source assurent que le gouvernement a communiqué confidentiellement à plusieurs banquiers de premier ordre qu'une partie considérable des sommes résultant de l'indemnité de guerre sera mise en circulation le mois prochain, et que seulement des difficultés techniques ont causé ce retard, qui n'est en aucune manière attribuable au gouvernement. »

Hier matin encore, on a été obligé d'inonder les décombres de la rue Pagevin, où le feu couvait sous des amas de pierre calcinée.

L'empressement des curieux ne s'est pas ralenti.

Pour les articles non signés : P. GODET.

